

## **SUIVI POST-PROFESSIONNEL DES AGENTS RTE EXPOSÉS AU CHAMP MAGNÉTIQUE 50 HZ Le projet CohoRte**

**Martine SOUQUES<sup>1</sup>, Anne DUBURCQ<sup>2</sup>, Isabelle BUREAU<sup>2</sup>, Carole BABIN<sup>3</sup>,  
Jacques LAMBROZO<sup>1</sup>**

1 - Service des Etudes Médicales d'EDF  
45 rue Kléber, 92309 LEVALLOIS-PERRET Cedex  
[Martine.souques@edf.fr](mailto:Martine.souques@edf.fr)

2 - Cemka-Eval  
43 boulevard du Maréchal Joffre, 92340 Bourg-la-Reine

3 – RTE, Service de Médecine et Santé au Travail  
70 rue de la Villette, CS 63 877, 69 425 LYON Cedex 03

Les expertises collectives internationales récentes ne font pas état d'effet néfaste de l'exposition au champ magnétique d'extrêmement basse fréquence à long terme chez l'adulte, mais des interrogations demeurent dans les médias. Par ailleurs, la Commission européenne a travaillé pendant 20 ans sur un texte pour limiter l'exposition aiguë aux champs électromagnétiques chez les travailleurs, aboutissant à la directive 2013/35/UE. Celle-ci est rentrée en application au 1<sup>er</sup> janvier 2017, par le décret français 2016-1074 de transposition.

Cependant, du fait de l'exposition plus importante de certains salariés dans l'entreprise, RTE a, dès 2004, pris en compte le projet de directive européenne sur l'exposition professionnelle aux champs électromagnétiques, ce qui a soulevé un certain nombre de questions posées par les travailleurs et leurs représentants sur les effets possibles à long terme.

L'objectif de cette étude est d'évaluer l'impact sur la mortalité et la morbidité, après la retraite, de l'exposition professionnelle au CM 50 Hz chez RTE.

La cohorte est constituée des travailleurs ayant exercé au moins 1 an entre 1995 et 2015 les métiers les plus exposés au champ magnétique 50 Hz. Ceux-ci ont été définis avec les experts de l'entreprise, à partir de la codification des métiers propres à RTE. La date d'inclusion dans la cohorte est la date du départ à la retraite. L'exposition est évaluée sur la base de l'intitulé d'emploi et tient compte de la durée dans l'emploi exposé. L'état de santé sera suivi à l'aide de deux indicateurs : les ALD 30 validées par les médecins conseil des systèmes d'assurance maladie, ainsi que le nombre et la cause des décès. Les données seront comparées aux données nationales. Après les autorisations éthiques et CNIL réglementaires, des conventions ont été passées avec la CNIEG et la CNAMTS pour l'obtention des données de santé. Le CépIDC sera également sollicité.

Sur les années 1995 à 2015, 1908 personnes ont été sélectionnées pour participer à la cohorte, parmi lesquelles 1851 ont été incluses dont 167 décédées fin novembre 2016. Sans surprise, les hommes sont majoritaires (99,4 %). L'exposition moyenne (durée de travail dans les métiers concernés) est de 18,3 années (1 à 38,8) et près de 50 % ont plus de 20 ans d'exposition (Tableau 1). L'âge moyen en 2016 est de 63,6 ans (49 à 76).

[1-5[ ans	[5-10[ ans	[10-15[ ans	[15-20[ ans	[20-25[ ans	[25-30[ ans	≥30 ans
293	235	175	233	296	310	309
15,8 %	12,7 %	9,5 %	12,6 %	16,0 %	16,7 %	16,7 %

Tableau 1 : effectif par durée d'exposition

Cette étude est réalisée dans le cadre d'expositions élevées mais rares, où un suivi à long terme est justifié, s'agissant d'une question concernant des maladies chroniques de survenue tardive et pour répondre valablement aux interrogations des travailleurs.

Comme il n'existe pas à ce jour en France de données de suivi post professionnel, à l'exception de l'exposition à l'amiante, cette étude est également une étude pilote pour de futures études de santé post-retraite.